



ECW/AFC/XXVI

Original: Anglais

**VINGT-SIXIEME REUNION DU COMITE
DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Abuja, 25 novembre – 1^{er} décembre 2019

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Abuja, Décembre 2019

INTRODUCTION

1. La vingt-sixième session du Comité Administration et Finances (CAF) s'est tenue à la Commission de la CEDEAO, du 25 novembre au 1^{er} décembre 2019, à Abuja en République Fédérale du Nigeria.

2. Les Etats membres suivants étaient représentés:

- République du Bénin ;
- Burkina Faso ;
- République de Cabo Verde ;
- République de Côte d'Ivoire ;
- République de la Gambie ;
- République du Ghana ;
- République de la Guinée ;
- République de Guinée Bissau ;
- République du Libéria ;
- République du Mali ;
- République du Niger ;
- République Fédérale du Nigeria ;
- République du Sénégal ;
- République de la Sierra Leone ;
- République Togolaise.

3. Les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO suivantes étaient également représentées :

- La Commission de la CEDEAO ;
- Le Parlement de la CEDEAO ;
- La Cour de justice de la Communauté ;
- La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- L'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) ;
- Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- Le Bureau de l'Auditeur général;
- L'Agence de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC); et
- Le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC).

4. Une liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. Séance d'Ouverture (Discours – Président du CAF - Président et Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO)

5. Dans le discours de bienvenue qu'elle a prononcé au nom du président de la Commission de la CEDEAO, Son Excellence Jean-Claude Kassi Brou, la Vice-présidente de la Commission, Mme Finda E. M. Koroma, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 26^{ème} session ordinaire du Comité de l'administration et



des finances (CAF). Elle a réaffirmé que les responsables des institutions et l'ensemble du personnel de la CEDEAO ont toujours été honorés d'interagir et de collaborer avec les membres du CAF dans la poursuite commune de la vision qui consiste à promouvoir l'intégration et le développement de la Communauté et à transformer la CEDEAO des Etats en une CEDEAO des Peuples.

6. Au nom des institutions de la CEDEAO, elle a également exprimé ses sincères remerciements et sa gratitude au gouvernement et au peuple de la République fédérale du Nigéria pour leur hospitalité et pour le climat de paix, de sécurité et de tranquillité qui a permis aux institutions communautaires d'assumer leurs fonctions.

7. Elle a en outre indiqué que les propositions soumises à la réunion ont fait l'objet d'un processus de préparation budgétaire rigoureux, notamment une série d'arbitrages conformément à l'article 76 du Règlement financier révisé de la CEDEAO afin d'atteindre le ratio 65/35 pour les dépenses de programmes et les dépenses de fonctionnement, suivant les instructions de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement.

8. Par ailleurs, le budget 2020 affiche une hausse de 4% par rapport à celui approuvé pour l'exercice 2019 et il est équilibré en recettes et en dépenses, conformément à l'article 74 du Règlement financier révisé de la CEDEAO.

9. La Vice-présidente a, par conséquent, insisté sur le fait que les discussions au cours de la réunion devaient se dérouler dans un climat de respect, de courtoisie et de sérénité, conformément aux usages diplomatiques ; elle a assuré que tous les fonctionnaires des institutions communautaires étaient prêts à collaborer avec le Comité afin de garantir des débats fructueux et une conduite réussie de la réunion.

10. Dans son allocution, la Commissaire en charge des finances, Mme Halima Ahmed, est revenue sur les points évoqués par la Vice-présidente, soulignant que les plus importants seront mis en exergue lors de la présentation des documents à soumettre à l'examen du Comité. Elle a ensuite souhaité aux participants des débats fructueux.

11. Dans son intervention, le Commissaire en charge de l'Administration générale et des Conférences, M. Vafolay M. Tulay, a souligné que les équipes dirigeantes des institutions communautaires et le CAF avaient le même objectif, à savoir veiller à l'utilisation efficace des ressources de la communauté. À cette fin, il a mis en exergue certaines des mesures de réduction des coûts qui nécessitent une autodiscipline, notamment l'adoption du nouveau code des marchés publics, qui vise à optimiser les ressources (achats directs, achats en gros et achats groupés entre institutions). Il a également souligné que d'autres améliorations du processus d'approvisionnement en 2020 seraient axées sur l'établissement d'accords-cadres avec les fournisseurs.



12. Le Commissaire Tulay a conclu en informant le comité des progrès accomplis dans le domaine des conférences et de la gestion des réunions, qui ont permis une nette réduction des coûts et une plus grande efficacité, ainsi qu'une meilleure gestion de la situation liée au problème de personnel.

13. Il a ensuite souhaité aux participants des débats fructueux.

14. Prenant la parole à son tour, le Président de CAF M. Boubacar Seyni, a demandé que l'on observe une minute de silence en mémoire de Messieurs Marcel Alain De Souza, ancien Président de la Commission, Julio Herbert, Ministre-Adjoint de l'Intégration de la République de Cabo Verde et Bernard Aguh de la Commission de la CEDEAO, qui sont tous décédés après les dernières réunions statutaires de juin 2019.

15. Il a exprimé ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple de la République fédérale du Nigéria, ainsi qu'à tout le personnel de la Commission de la CEDEAO pour les efforts déployés afin d'assurer le bon déroulement de la réunion. Il a rappelé aux membres du Comité leur responsabilité qui consiste à veiller à ce que le projet de budget 2020 remplisse les conditions de sincérité et respecte le ratio 65/35 pour les dépenses de programmes et les dépenses de fonctionnement. Il a exhorté les membres du CAF à accorder la priorité aux dépenses budgétaires destinées aux projets et programmes communautaires qui ont un impact réel sur la vie des peuples de notre région.

16. Toutefois, le président du CAF a déploré le faible taux d'exécution du budget 2019, qui se situe à environ 35%, un taux bien en deçà des attentes. À cet égard, il a souligné que cette situation est principalement due à la très faible mobilisation du prélèvement communautaire, principale source de financement du budget de la CEDEAO. Il a donc invité les États membres à renverser cette tendance afin de doter l'organisation commune des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à la réalisation des objectifs louables du processus d'intégration régionale.

17. Enfin, M.SEYNI a invité tous les membres du Comité à faire preuve de courtoisie et de respect mutuel dans les discussions et à faire valoir les intérêts de l'Organisation. Avant de conclure, il n'a pas manqué de remercier et féliciter son prédécesseur, l'Ambassadeur Musa Nuhu, pour son travail remarquable, ainsi que la patience et le dévouement dont il a fait preuve tout au long son mandat, outre sa nomination en tant que représentant du Nigéria auprès de la CEDEAO.

III. ELECTION DU BUREAU

18. Le Bureau suivant a été élu :

- Président - République du Niger;
- Rapporteurs - République du Cabo Verde;
- République du Liberia;
- République du Sénégal.



IV. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

19. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendements:

1. SÉANCE D'OUVERTURE

- Allocution de bienvenue de la Vice-présidente de la Commission
- Mot de la Commissaire chargée de Finances de la Commission
- Mot du Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences de la Commission
- Discours d'ouverture du Président du Comité de l'Administration et des Finances
- Election du Bureau
- Adoption du projet d'ordre du jour

POINTS POUR DISCUSSION

2. Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de ses réunions précédentes (22^{ème} - 25^{ème}).
3. Présentation sur la situation financière de la Communauté
4. Présentation et examen d'un Rapport sur le Prélèvement communautaire
5. Présentation et examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail des institutions de la Communauté pour la période allant de janvier à septembre 2019
6. Présentation et examen du projet de Budget consolidé des Institutions de la CEDEAO pour l'exercice 2020.
7. Présentation et examen d'un Mémoire sur les propositions de modification de l'organigramme de la Commission de la CEDEAO
8. Présentation et examen d'un Mémoire sur le personnel contractuel et les agents redondants occupant des postes dans l'organigramme (agents permanents et contractuels)

POINTS SUR DES PROJETS SPÉCIAUX DE LA CONFERENCE

9. Présentation et examen d'un Mémoire sur le mécanisme de financement du Plan d'action relatif à la Sécurité régionale



POINTS POUR INFORMATION

10. Lancement du site Web et du portail Web du Fonds pour la Paix de la CEDEAO (FPC) à l'intention des organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité dans les Etats membres.
11. Présentation du Rapport intérimaire 2019 de l'Auditeur général
12. Divers
13. Adoption du Rapport
14. Séance de clôture

V. RESULTATS DES TRAVAUX

Point 2: Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de ses réunions précédentes (22^{ème} - 25^{ème})

20. La Commission a présenté l'état d'avancement des tâches assignées aux institutions de la CEDEAO par le Comité de l'Administration et des Finances lors de sa 25^{ème} réunion, qui s'est tenue à Abuja en juin 2019, ainsi que les tâches en suspens au titre des réunions précédentes (22^{ème} - 24^{ème}).

21. Après la présentation le CAF a déploré la non disponibilité à temps des documents de travail pour les réunions statutaires et recommande à la Commission ce qui suit :

- a) Veiller à harmoniser les versions des documents dans les trois (3) langues de travail de la CEDEAO afin d'éviter des divergences dans les informations fournies ;
- b) Améliorer le format de présentation des futurs rapports, en particulier en ce qui concerne les détails fournis sur les niveaux d'exécution des différentes tâches ;
- c) Veiller au respect scrupuleux des directives données par le Conseil des Ministres lors de ses précédentes réunions.

RECOMMANDATION SPECIALE DU CAF AU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO

22. Le CAF a exprimé sa préoccupation à propos de l'envoi tardif des documents de travail aux Etats membres dans le cadre des réunions statutaires. Cette situation ne permet pas une bonne préparation de ces réunions, en raison du fait



que ces réunions exigent des consultations élargies entre les administrations nationales compétentes. Le CAF estime que cela affecte la qualité de ses délibérations.

23. Au regard de ce qui précède, le CAF recommande au Conseil des Ministres d'instruire instamment la Commission à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'envoyer les documents de travail aux Etats membres, au plus tard quinze (15) jours avant le début des réunions statutaires, conformément à l'Article 17, alinéa 3 aux Règlements Intérieurs du CAF et du Conseil des Ministres. En outre le CAF recommande à la Commission de la CEDEAO d'éviter d'organiser des réunions sectorielles dans la période des réunions statutaires.

24. Par ailleurs, afin de garantir la mise en œuvre effective des instructions relatives aux tâches assignées aux institutions communautaires, le CAF recommande la création d'un comité composé du Président en exercice de CAF, du Président sortant et des représentants de la Commission. La mission et les modalités opérationnelles de ce comité seront définies d'un commun accord entre le CAF et la Commission de la CEDEAO. Ce Comité aura pour mandat d'examiner l'état de la mise en œuvre des recommandations et des instructions entre les sessions et d'accélérer la mise en œuvre des tâches assignées.

Point 3 : Présentation sur la situation financière de la Communauté

25. La Commissaire chargée des Finances a rappelé que la 81^{ème} session ordinaire du Conseil tenue à Abuja les 14 et 15 décembre 2018 a examiné et approuvé un budget de la Communauté s'élevant à 381.612.734 UC pour l'exercice 2019, tel que recommandé par le Comité de l'Administration et des Finances. Ledit budget approuvé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, se présente comme suit:

TABLEAU 1 : BUDGET 2019 APPROUVE

RECETTES

CHAPITRE	MONTANTS (UC)	%
Prélèvement communautaire	202,870,316	53.2%
Réserves	4,357,366	1.1%
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	60,894,454	16.0%
Arriérés de contributions	1,768,710	0.5%
Autres Recettes	198,773	0.1%
Financement extérieur	111,523,115	29.2%
TOTAL	381,612,734	100.0%

26. Au 30 septembre 2019, un montant total de 70 723 969 UC avait été enregistré comme produit des prélèvements communautaires par les États membres, représentant 35% du budget approuvé pour cette catégorie de recettes.



27. Sur la base de ce qui précède, la Communauté a enregistré, pour toutes les sources, un revenu total de 87 683 034 UC, soit 23%. Sur ce total, 70 723 969 UC provenaient du prélèvement communautaire, soit 35% de la dotation au titre de cette catégorie de recettes. Les réserves ont été utilisées à 100%, les Autres produits ont enregistré 41 074 UC, soit 20,7%, tandis que les recettes provenant des Fonds extérieurs s'élevaient à 12 560 625 UC, soit 11,3% du budget approuvé dans cette catégorie. S'agissant des dépenses, 105 781 049 UC, soit 27.7%, avaient été utilisés au 30 septembre 2019.

28. Une analyse détaillée de l'exécution du budget des Institutions au 30 septembre 2019 révèle les niveaux d'exécution suivants:

INSTITUTIONS	TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET	
	RECETTES	DÉPENSES
Commission	35,6%	25,6%
Parlement	45,8%	51,0%
Court	50,0%	33,5%
OOAS	25,0%	34,9%
GIABA	35,8%	35,8%
Auditeur Général	62,0%	58,0%

29. Au cours de l'année, plusieurs activités/initiatives clés ont été engagées pour assurer une gestion prudente, efficace et efficiente des ressources financières de la Communauté. Elles comprennent:

- La poursuite de la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts;
- Les missions techniques effectuées dans les États membres sur le prélèvement communautaire;
- Les missions de contrôle dans les institutions, agences et bureaux de la Communauté;
- L'organisation de réunions du Comité interinstitutionnel des responsables des finances; et
- La révision effective du règlement financier et du manuel de procédures comptables.

30. En outre, lors de la mise en œuvre du budget 2019, la Communauté a été confrontée aux difficultés suivantes:

- retards dans le reversement du produit du prélèvement dans le compte du Prélèvement Communautaire à l'échéance;
- persistance dans l'application disparate du Protocole sur le Prélèvement Communautaire;
- difficultés d'externalisation des recettes du prélèvement communautaire par certains États membres;
- insuffisance des ressources humaines au sein du Département des Finances.

31. Suite à la présentation et aux discussions engagées sur ce point, le CAF a exprimé sa vive préoccupation face au faible niveau des ressources mobilisées au titre du Prélèvement Communautaire.

Point 4: Présentation et examen du rapport sur le prélèvement communautaire

32. La Commission a rappelé que le prélèvement communautaire est la principale source de financement du budget de la CEDEAO, et il représente entre 70% et 90% du budget annuel de la Communauté. Toutefois, le montant réel des recettes enregistrées durant les quatre dernières années (2016-2019) affiche une tendance à la baisse par rapport aux budgets de la Communauté, notamment en raison des facteurs suivants :

- les retards dans le reversement des montants perçus sur le compte dédié au prélèvement dans les banques centrales;
- la non-application du prélèvement communautaire sur les produits pétroliers, ainsi que d'autres régimes douaniers;
- les difficultés constatées dans l'externalisation des ressources perçues au titre du prélèvement communautaire dans certains Etats membres.

33. Le tableau ci-après fait apparaître le montant réel des recettes perçues pour le compte de la période sous revue.

Exercice	Budget approuvé pour le PC	Recettes réelles	Différence (Manque à gagner)
2016	196,143,468	144,389,876	51,753,592
2017	244,269,127	151,948,638	92,320,489
2018	242,372,731	149,487,922	92,884,808
2019	264,842,195	71,259,515	193,582,680

34. La Commission a présenté un rapport décrivant la situation, pays par pays, et faisant le point sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif au Prélèvement communautaire et les recettes enregistrées au 30 septembre 2019.

35. Pour conclure, la Commission a formulé les recommandations suivantes à l'endroit des Etats membres, en faveur d'une meilleure application du Protocole sur le prélèvement communautaire:

- a) S'assurer du versement direct des recettes du prélèvement communautaire sur les comptes ouverts par la CEDEAO auprès des banques centrales, sans passer par le Trésor ou par un compte tiers;
- b) Veiller au transfert de l'intégralité des montants déposés sur les comptes de la CEDEAO, conformément à l'ordre de virement permanent adressé aux banques centrales procédant au transfert de 90% des montants sur le compte de la CEDEAO à la fin de chaque mois;

- c) Assurer l'externalisation des montants par l'ensemble des banques centrales détenant des comptes communs concernant le prélèvement communautaire.

36. A l'issue de discussions approfondies consacrées à ce rapport, le CAF a exhorté la Commission à harmoniser les chiffres concernant les montants recouverts au titre du prélèvement communautaire. Les bureaux nationaux de la CEDEAO et les Parlementaires ont également été invités à continuer à apporter un appui à la Commission, pour améliorer les taux de recouvrement du prélèvement communautaire. En conséquence, le CAF recommande au Conseil des Ministres d'encourager les Etats membres à procéder au versement direct et exclusif des recettes recouvrées au titre du prélèvement communautaire dans les comptes de la CEDEAO ouverts dans les Banques Centrales des Etats membres.

Point 5: Présentation et examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail de janvier à septembre 2019

37. Le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail des institutions communautaires pour 2019 détaille les progrès réalisés par les institutions communautaires dans la mise en œuvre du programme de travail et du budget approuvés de l'exercice. Les défis et les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail y sont également présentés.

38. Le rapport, qui couvre la période allant de janvier à septembre 2019, fait le point sur l'état de l'exécution du budget approuvé pour toutes les institutions de la Communauté s'élevant à la somme de 328 612 734 UC. La répartition des allocations budgétaires de l'exercice 2019 est présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

N°	Institution	Budget- Programme approuvé (UC)
1	Commission de la CEDEAO	228 346 077
2	Parlement de la CEDEAO	19 823 001
3	Cour de Justice Communautaire (CJC)	17 202 778
4	Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS)	48 811 794
5	Groupe intergouvernementale d'Action contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA)	10 816 168
6	Bureau de l'Auditeur général	5 547 666
Budget Total Approuvé		330 547 484

Source: Rapport de la 81^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres (Décembre 2018).

39. En 2019, environ 500 réalisations étaient prévues avec la mise en œuvre de 1 317 activités définies dans 156 grands programmes par toutes les institutions de la Communauté. Elles sont résumées dans le tableau 2 ci-dessous:

N°	Institutions Communautaires	Nombre de Programmes	Nombre de Réalisations prévues	Nombre d'Activités de Programmes
1	Commission de la CEDEAO	125	348	908
2	Parlement de la CEDEAO	6	10	16
3	Cour de Justice Communautaire (CJC)	4	19	39
4	Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS)	13	63	283
5	Groupe intergouvernementale d'Action contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA)	4	60	71
	Total	152	500	1317

Source: Outil de Programmation, de Budgétisation et de Suivi-Evaluation de la CEDEAO (Octobre 2019)

40. À la fin du mois de septembre 2019, 346 activités, soit 26 % de l'ensemble des activités avaient été pleinement exécutées ; 387 activités, représentant 29 % du total, étaient partiellement exécutées (c'est-à-dire en cours d'exécution) ; l'exécution de 393 activités, soit 30 % du total, n'a pas encore commencé, tandis que 159 activités, soit 12 % n'ont pas encore été signalées ; elles représentent essentiellement les activités prévues au quatrième trimestre. D'autre part, 32 activités (2 %) ont été annulées en raison de contraintes financières et autres nouvelles priorités de l'organisation. Dans l'ensemble, le taux global de mise en œuvre enregistré par les institutions de la Communauté entre janvier et septembre 2019 est de 41 %, avec un taux d'exécution financière correspondant de 51 %. Certains programmes et activités des institutions de la CEDEAO ont été financés par des donateurs et des partenaires techniques.

41. Le rapport met en exergue quelques-uns des résultats notables obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail 2019 des institutions de la Communauté et fait le point sur les indicateurs de performance définis dans le Cadre stratégique communautaire (CSC) 2016 – 2020). Toutefois, des problèmes, notamment ceux liés au financement, continuent d'entraver la bonne exécution des activités du programme, en raison du faible taux de mise en œuvre du Protocole sur le prélèvement communautaire et de la lenteur dans la préparation des projets.

42. Il convient de s'attendre à une augmentation substantielle du taux d'exécution physique et financière des programmes et projets communautaires au cours des années à venir, lorsque les responsables prendront des mesures visant à améliorer la mise en œuvre des programmes dans l'ensemble des institutions de la Communauté.

43. Après des échanges approfondis sur le rapport présenté, le CAF a noté avec une grande préoccupation le faible niveau de mise en œuvre des programmes

communautaires, en cette période cruciale de renforcement du processus d'intégration régionale, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il a recommandé de ce fait au Conseil des Ministres de donner des instructions au Président de la Commission pour que soient mises en œuvre des mesures destinées à relancer et accélérer la mise en œuvre desdits programmes. Il a ensuite formulé les recommandations spécifiques suivantes :

- a) veiller à améliorer la qualité et les sources des indicateurs devant servir à la préparation des futurs rapports ;
- b) s'attacher à améliorer la coordination au niveau interne, pour favoriser une meilleure exécution des projets et programmes;
- c) rendre plus efficaces et efficientes les procédures d'approbation des dépenses pour la mise en œuvre des projets et programmes en temps opportun;
- d) accorder la priorité au programme de coopération transfrontalière en adoptant les instruments juridiques nécessaires à l'opérationnalisation du fonds spécial prévu pour le financement de ce programme.

Point 6: Présentation et examen du projet de budget consolidé des institutions de la CEDEAO

44. La Commissaire aux Finances a indiqué que dans la Note de cadrage budgétaire 2020 qu'il a publiée le 31 juillet 2019, le Président de la Commission a instruit toutes les institutions de la CEDEAO de commencer la préparation de leur projet de Programme de travail budgétaire 2020. Il est stipulé dans la Note de cadrage que le projet de budget doit être conforme aux objectifs de la Vision 2020 de la CEDEAO et aux décisions, directives et déclarations stratégiques des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, dans la perspective de la création d'un espace de progrès, de liberté et de prospérité partagée.

45. Les membres du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) ont été invités à noter que le projet de budget consolidé de la Communauté pour l'exercice 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 399.499.261 UC, réparti comme suit :

Aperçu du budget des recettes

Chapitres	Budget approuvé pour 2019	Projet de budget 2020	Écart	
	UC	UC	UC	%
Recettes				
Prélèvement communautaire	202,870,316	220,953,098	18,082,782	8.9%
Réserves	4,357,366	0		
Arriérés du produit du prélèvement communautaire	60,894,454	60,894,454	0	0.0%
Arriérés de contribution	1,768,710	1,768,710	0	0.0%
Autres recettes	198,773	179,545	-19,228	-9.7%
Financement extérieur	111,523,115	115,703,454	4,180,339	3.7%
Total – recettes	381,612,734	399,499,261	17,886,527	4.7%

Aperçu du budget des dépenses

Chapitres	Budget approuvé pour 2019	Projet de budget 2020	Écarts	
	UC	UC	UC	%
DÉPENSES				
Institutions	328,380,211	344,405,537	16,025,326	4.9%
Obligations statutaires	12,352,739	11,307,660	-1,045,079	-8.5%
Programmes spéciaux & intervention dans les États membres	10,500,000	12,050,322	1,550,322	14.8%
Paix & Sécurité	30,379,784	31,735,742	1,355,958	4.5%
Total – Dépenses	381,612,734	399,499,261	17,886,527	4.7%

46. Suite à une explication détaillée de chacun des postes budgétaires, l'Honorable Commissaire a ensuite invité les délégués à examiner le projet de budget 2020 de la Communauté, qui est équilibré en recettes et en dépenses à un montant de **399.499.261 UC**, à l'adopter et à le recommander au Conseil pour approbation.

47. Après la présentation du budget consolidé et les discussions sur ce point, le CAF en a pris bonne note, et a fait les observations suivantes à l'endroit de la Commission de la CEDEAO :

- a) apporter des éclaircissements sur la question des réserves figurant dans le budget;
- b) veiller à faire des prévisions objectives;
- c) mettre la note de cadrage budgétaire à la disposition des membres du CAF pour leur permettre de se faire une idée plus précise des principes directeurs et des orientations de politique servant de fondement aux budgets;
- d) conformer la présentation du budget au format prescrit dans le Règlement financier révisé.

a) Note de présentation du projet de budget de l'exercice 2020

48. Le projet de budget consolidé de la Communauté pour l'exercice 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 399.499.261 UC, soit une augmentation de 4.7% (17,886,527) UC) des recettes et des dépenses par rapport au budget consolidé approuvé pour l'exercice 2019. Il se répartit comme suit :

TABLEAU 1 : PROJET DE BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTE POUR L'EXERCICE 2020

DESCRIPTION	MONTANT
Prélèvement communautaire	220,953,098
Réserves	0
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	60,894,454
Arriérés de contribution	1,768,710
Autres recettes	179,545
Financements extérieurs	115,703,454
TOTAL	399,499,261

**TABLEAU 2 : PROJET DE BUDGET DES DEPENSES DE LA
COMMUNAUTE POUR L'EXERCICE 2020**

DESCRIPTION		MONTANT (UC)
Institutions		344,405,537
<i>Commission</i>	239,787,813	
<i>Parlement</i>	20,939,304	
<i>Cour de Justice</i>	16,938,263	
<i>OOAS</i>	47,898,903	
<i>GIABA</i>	11,094,910	
<i>Bureau de l'Auditeur Général</i>	7,746,344	
Obligations Statutaires		11,307,660
Programmes spéciaux / Interventions dans les États membres		12,050,322
Paix & Sécurité		31,735,742
TOTAL		399,499,261

49 Suite à des discussions exhaustives sur les principes et les prévisions de recettes du projet de budget présenté, ainsi que sur l'exécution du budget actuel, le Comité de l'Administration et des Finances a procédé à l'examen des budgets individuels des institutions.

i Examen du projet de budget exercice 2020 du GIABA

50. Le GIABA a présenté un projet de budget 2020 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 11.094.910 UC, soit une augmentation de 437.700 UC ou 4% par rapport à son budget 2019.

51. Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget du GIABA tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 3 : PROJET DE BUDGET 2020 DU GIABA

DESCRIPTION	PROPOSITION DU GIABA	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	617,626	617,626	0	0.0%
Chapitre II – Dépenses administratives	2,616,347	2,616,347	0	0.0%
Chapitre III – Programmes	7,799,092	7,799,092	0	0.0%
Chapitre IV – imprévus	61,845	61,845	0	0.0%
TOTAL	11,094,910	11,094,910	0	0.0%

52. Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des ministres d'approuver le budget 2020 du GIABA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 11.094.910 UC, soit une augmentation de 434.700 UC ou 4% par rapport à son budget 2019.

53. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	10,656,722	96.1%
Autres recettes	15,000	0.1%
Financements extérieurs	423,188	3.8%
TOTAL	11,094,910	100.0%

ii **Examen du projet de budget exercice 2020 de l'OOAS**

54. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a présenté un projet de budget 2020 équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 47.898.903 UC, soit une réduction de 0,28% ou un montant de 134.530 UC par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019.

55. Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget de l'OOAS tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 4 : PROJET DE BUDGET 2020 DE L'OOAS

DESCRIPTION	PROPOSITION DE L'OOAS	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	725.372	725.372	0	0,0%
Chapitre II – charges administrative	5.022.613	5.022.613	0	0,0%
Chapitre III – Programmes	41.706.718	41.706.718	0	0,0%
Chapitre IV – imprévus	444.200	444.200	0	0,0%
TOTAL	47.898.903	47.898.903	0	0,0%

56. Le CAF recommande au Conseil des ministres d'approuver le budget 2020 de l'OOAS, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47.898.903 UC, soit une diminution de 0,28%, équivalant à 134.530 UC, par rapport au budget 2019 approuvé.

57. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	17.768.010	37.1%
Autres recettes	56.328	0.1%
Financements extérieurs	30.074.565	62.8%
TOTAL	47.898.903	100.0%

iii **Examen du projet de budget 2020 du Parlement de la CEDEAO**

58. Le Parlement de la CEDEAO a présenté son projet de budget 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 20.939.304 UC, soit une hausse de 7,5 % ou 1.455.832 UC par rapport au budget approuvé pour 2019.

59. Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget du Parlement tel que présenté dans le Tableau ci-dessous :

TABLEAU 5 : PROJET DE BUDGET 2020 DU PARLEMENT

DESCRIPTION	PROPOSITION DU PARLEMENT	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	145.718	145.718	0	0.0%
Chapitre II – Dépenses administratives	6.667.692	6.667.692	0	0.0%
Chapitre III – Programmes	13.698.410	13.698.410	0	0.0%
Chapitre IV – imprévus	427.484	427.484	0	0.0%
TOTAL	20.939.304	20.939.304	0	0.0%

60. Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2020 du Parlement de la CEDEAO, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 20.939.304 UC, ce qui représente une hausse de 1.455.832 UC, soit 7,5% par rapport à celui approuvé pour l'exercice 2019.

61. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	20.923.055	99.92%
Autres recettes	14.217	0.07%
Financements extérieurs	2.032	0.01%
TOTAL	20.939.304	100.00%

iv Examen du projet de budget 2020 de la Cour de Justice de la Communauté

62. La Cour de Justice de la Communauté a présenté un projet de budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16.938.263 UC, ce qui représente une hausse de 651.472 UC, soit 4% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2019.

63. Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget de la Cour de Justice tel que résumé dans le Tableau ci-dessous :

TABLEAU 6 : PROJET DE BUDGET 2020 DE LA COUR DE JUSTICE

DESCRIPTION	PROPOSITION DE LA COUR	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	156.429	156.429	0	0.00%
Chapitre II – charges administrative	15.226.002	15.226.002	0	0.00%
Chapitre III – Programmes	1.404.749	1.404.749	0	0.00%
Chapitre IV – imprévus	151.083	151.083	0	0.00%
TOTAL	16.938.263	16.938.263	0	0.00%

64. Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2020 de la Cour de Justice, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16.938.263 UC.

65. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	16.828.263	99.4%
Autres recettes	110.000	0.6%
TOTAL	16.938.263	100.0%

Examen du projet de budget 2020 du Bureau de l'Auditeur Général

66. Le Bureau de l'Auditeur Général a présenté un projet de budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme 7,746,344 UC, ce qui représente une hausse de 2,198,678 UC soit 40% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2019.

67. Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget du Bureau de l'Auditeur Général tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

TABLE 6: PROJET DE BUDGET DU BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

DESCRIPTION	PROPOSITION DE L'AG	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	951,855	951,855	0	0.00%
Chapitre II – Dépenses administratives	4,029,156	4,029,156	0	0.00%
Chapitre III – Programmes	2,765,333	2,765,333	0	0.00%
TOTAL	7,746,344	7,746,344	0	0.00%

68. Le Comité de l'Administration et des Finances recommande au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2020 du Bureau de l'Auditeur Général, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7,746,344 UC.

69. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	7,746,344	100.0%
TOTAL	7,746,344	100.0%

v. Examen du projet de budget 2020 de la Commission

70. Le projet de budget 2020 de la Commission, qui comprend celui des autres Agences, Unités et Bureaux, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 239.787.813 UC, soit une hausse de 2.7% ou 6,387,318 par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019.

71. A l'issue des discussions, le Comité de l'Administration et des Finances a procédé à des déductions sur le projet de budget du Département de l'Administration et des Conférences. Ces déductions jugées excessives concernent les lignes budgétaires ci-après :

- Deux missions en Chine évaluées à 500,000 US Dollars aux fins de validation des plans structuraux du nouveau siège de la Commission.
- Formation pour le personnel technique chargé de suivi du projet évaluée à 200,000 US Dollars. Le montant total des déductions qui s'élève à 450,000 US Dollars soit 323,680 UC figure dans le tableau ci-dessous :

TABLE 4: DEDUCTIONS OPEREES SUR LE BUDGET

DEPARTEMENT	DIRECTION/BUREAU	DEDUCTION (UC)	ACTIVITE/PROGRAMME
Administration générale & Conférences	Administration générale	-323,680	Activités/travaux liés au nouveau siège
TOTAL DEDUCTIONS		-323,680	

72. Le Comité a ensuite recommandé la répartition suivante, en ce qui concerne les déductions:

TABLEAU 5: REPARTITION DES DEDUCTIONS

BUREAU/DIRECTION	DIRECTION/BUREAU	AJOUTS (UC)	ACTIVITE/PROGRAMME
Affaires sociales & Genre	CDJSC	+41,570	PVC - Guinée Bissau
Affaires sociales & Genre	CDGC	+202,110	Programme Fistule obstétricale
Commerce, Douanes et Libre Circulation	Douanes	+80,000	TEC – Re-catégorisation des produits
TOTAL ADDITIONS		+323,680	

73. Après ce réaménagement, le Comité recommande au Conseil des Ministres d'approuver le projet de budget 2020 de la Commission, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 239.787.813 UC, soit une hausse de 2,7% ou 6,387,318 UC par rapport au budget approuvé pour 2019. Il se présente comme suit :

TABLEAU 6: PROJET DE BUDGET 2020 DE LA COMMISSION

DESCRIPTION	PROPOSITION COMMISSION	RECOMMANDATION CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	4,006,986	4,006,986	0	0.00%
Chapitre II – Dépenses administratives	56,610,813	56,287,133	-323,680	-0.57%
Chapitre III – Programmes	177,931,743	178,255,423	323,680	0.18%
Chapitre IV – Imprévus	1,238,271	1,238,271	0	0.00%
TOTAL	239,787,813	239,787,813	0	0.00%

74. Les sources de financement du projet de budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT (UC)	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	91,687,806	38.2%
Réserves	0	0.0%
Arriérés au titre du Prélèvement	60,871,893	25.4%
Arriérés de Contributions	1,768,710	0.7%
Autres Recettes	125,000	0.1%
Financements extérieurs	85,334,404	35.6%
TOTAL	239,787,813	100.0%

Recommandations relatives à l'examen du budget de la Commission

75. Dans le cadre de l'examen du projet de budget de la Commission, le CAF fait les recommandations suivantes au Conseil des Ministres:

- La Commission doit fournir régulièrement aux États membres la liste des bénéficiaires des programmes de bourses ENAMS ainsi que les noms des institutions où ces boursiers étudient.
- La Commission doit élaborer les critères de mise en œuvre du plan d'action pour la restitution des artefacts culturels et la soumettre à l'examen du CAF lors de sa prochaine réunion.
- Sur la base des informations selon lesquelles le Mécanisme d'alerte précoce ne fonctionne pas comme il se doit et tenant compte de la situation sécuritaire précaire dans la région ainsi que des nombreuses élections présidentielles qui se dérouleront en 2020, le CAF recommande au Conseil d'inviter instamment le Président de la Commission à prendre des mesures immédiates pour assurer le fonctionnement efficace et approprié du Mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide.

Par contre, les délégués de la Sierra Léone et du Togo ont émis une réserve sur cette recommandation.

- Le CAF recommande vivement au Management de veiller à ce que, d'une part, les agents contractuels recrutés sur une base compétitive par la CEDEAO et ayant obtenu des évaluations de performance satisfaisantes soit engagés comme agents permanents, en fonction des postes disponibles dans l'organigramme au cours de l'année 2020.
- d'autre part, le personnel contractuel des projets financés par les partenaires avec une clause d'absorption à la fin du projet doit également être recruté comme agents permanents par la CEDEAO en

fonction des postes disponibles dans l'organigramme au cours de l'année 2020.

- La Commission de la CEDEAO doit informer le CAF de la mise en œuvre effective de cette recommandation à sa prochaine réunion.

La Commission a informé le CAF qu'elle veillera désormais à ce que les Conventions avec les Partenaires extérieurs ne comportent plus de clauses de reversement systématique des contractuels rattachés aux projets.

Budget Approuvé de la Communauté

76. Le budget total de la Communauté, examiné par le Comité de l'Administration et des Finances et recommandé au Conseil des Ministres pour approbation, est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 399.499.261 UC. Les sources de financement du budget et les montants alloués à chaque institution sont présentés sur les tableaux ci-dessous:

TABLEAU 7: RESUME DU PROJET DE BUDGET DE RECETTES 2020 DE LA COMMUNAUTE

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Prélèvement communautaire	220,953,098	220,953,098	0	0.0%
Arriérés au titre du Prélèvement	60,894,454	60,894,454	0	0.0%
Arriérés de Contributions	1,768,710	1,768,710	0	0.0%
Autres Recettes	179,545	179,545	0	0.0%
Financements extérieurs	115,703,454	115,703,454	0	0.0%
TOTAL	399,499,261	399,499,261	0	0.0%

TABLEAU 8: RESUME DU PROJET DE BUDGET DE DEPENSES 2020 DE LA COMMUNAUTE

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Institutions communautaires	344,405,537	344,405,537	0	0.0%
Obligations statutaires	11,307,660	11,307,660	0	0.0%
Programmes spéciaux dans les Etats membres	12,050,322	12,050,322	0	0.0%
Paix & Sécurité	31,735,742	31,735,742	0	0.0%
TOTAL	399,499,261	399,499,261	0	0.0%

TABLEAU 9: RESUME DU PROJET DE BUDGET 2020 DES INSTITUTIONS

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Commission CEDEAO	239,787,813	239,787,813	0	0.0%
Parlement CEDEAO	20,939,304	20,939,304	0	0.0%
Cour de Justice communautaire	16,938,263	16,938,263	0	0.0%
Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS)	47,898,903	47,898,903	0	0.0%
Groupe intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA)	11,094,910	11,094,910	0	0.0%
TOTAL	7,746,344	7,746,344	0	0.0%

TABLEAU 10: RESUME DU PROJET DE BUDGET 2020 AU TITRE DES OBLIGATIONS STATUTAIRES

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Présidence en exercice (0,5% du Prélèvement de l'Etat membre concerné)	422,888	422,888	0	0.0%
Président de la Conférence (1,200,000 UC)	1,200,000	1,200,000	0	0.0%
Cellule nationale CEDEAO (4,5% du Prélèvement communautaire)	9,684,772	9,684,772	0	0.0%
TOTAL	11,307,660	11,307,660	0	0.0%

TABLEAU 11: RESUME DU PROJET DE BUDGET 2020 DESTINE AUX PROGRAMMES/INTERVENTIONS DANS LES ETATS MEMBRES

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Fonds régional de la CEDEAO pour l'Agriculture et l'Alimentation	2,000,000	2,000,000	0	0.0%
Réserve alimentaire régionale de la CEDEAO	500,000	500,000	0	0.0%
Initiative relative à l'électrification & la fourniture de GPL en milieu rural	1,909,855	1,909,855		
Foire commerciale de la CEDEAO	638,832	638,832		
Centre régional de formation de la CEDEAO, Lomé	179,823	179,823		
Dépôt logistique de la CEDEAO (Lungi)	6,821,812	6,821,812		
TOTAL	12,050,322	12,050,322	0	0.0%

TABLEAU 12: RESUME DU PROJET DE BUDGET 2020 POUR LA PAIX ET LA SECURITE

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Fonds de la Paix	6,700,000	6,700,000	0	0.0
ECOMIB	500,000	500,000	0	0.0
ECOMIG	14,419,309	14,419,309	0	0.0
Centre international de coordination (CIC)	10,116,433	10,116,433		
TOTAL	31,735,742	31,735,742	0	0.0

77. Les ratios relatifs au projet de budget 2020 des institutions communautaires se présentent comme suit :

Frais de fonctionnement administratifs	-	27.4%
Dépenses liées aux Programmes	-	72.6%

TABLEAU 13: RATIOS DU PROJET DE BUDGET 2020 - INSTITUTIONS

	PROGRAMMES	FRAIS DE FONCT. ADMINISTRATIF	TOTAL
Commission CEDEAO	178,998,386	60,789,427	239,787,813
Parlement CEDEAO	14,100,618	6,838,686	20,939,304
Cour de Justice communautaire	1,651,828	15,286,435	16,938,263
Auditeur Général	42,698,610	5,200,293	47,898,903
Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS)	8,435,840	2,659,070	11,094,910
Groupe inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA)	4,053,996	3,692,348	7,746,344
TOTAL	249,939,278	94,466,259	344,405,537
%	72.6%	27.4%	

Point 7: Présentation et examen d'un Mémoire sur les propositions de modification de l'organigramme de la Commission de la CEDEAO

78. Ledit mémoire a été retiré, à la demande du Président de la Commission et son examen a été reporté à une date ultérieure.

79. Toutefois, à la demande du CAF, la Commission a présenté un rapport synoptique sur l'état d'avancement dans la mise en application du nouvel organigramme.

- Rapport sur l'état d'application du nouvel organigramme

80. La Commission a souligné dans sa présentation que le Président de la Commission afin de permettre la bonne mise en application du nouvel organigramme, avait donné des directives, le 16 octobre 2018, concernant l'opérationnalisation de l'organigramme approuvé pour les institutions et agences de la CEDEAO. Les tâches à effectuer, les phases et les modalités de mise en œuvre avaient été explicitées dans le cadre de ces directives.

81. Il a été indiqué qu'à la suite de l'adoption de l'organigramme, le département des Ressources humaines et le comité chargé de la Réforme institutionnelle, s'étaient livrés à un exercice d'appariement des postes, dans l'intention d'étudier les possibilités de placement des agents des institutions de la CEDEAO sur les organigrammes adoptés.

82. Le CAF a été informé que ce processus a été mis à profit par les responsables pour se faire une idée plus claire de la situation des agents contractuels de l'ensemble des institutions de la CEDEAO, sur la base de critères convenus : le mode de recrutement au sein de l'institution, l'examen des CV et des résultats des évaluations des trois dernières années.

83. La Commission a également révélé que des lettres d'engagement avaient été établies par conséquent en faveur des agents contractuels engagés suite à des interviews, tandis que ceux n'ayant pas subi d'interview avant leur recrutement, se sont vus signifier l'expiration de leurs contrats au 31 décembre 2019. Par ailleurs, des avis de vacance de postes avaient été publiés en interne à l'intention d'agents de la catégorie des Services généraux, puis des interviews ont été menées pour certains des postes. Ces interviews se poursuivront pour les postes restants au sein de la Commission et des autres institutions et agences, et devraient se terminer au cours du mois de décembre 2019.

84. La Commission a conclu sa présentation en soulignant que les institutions de la CEDEAO s'emploient à mettre en application l'organigramme adopté en juillet 2018 à Lomé, conformément aux Directives pertinentes édictées par le Conseil et en suivant les règles et procédures décrites dans le Règlement du Personnel. Une attention particulière est accordée à la bonne gestion du problème lié à la réduction du nombre total d'agents en raison de la mise en application dudit organigramme.

85. Le CAF a pris bonne note des explications fournies.

Point 8: Présentation et examen d'un Mémoire sur le personnel contractuel et les agents occupant des postes en surnombre (agents permanents et contractuels)

86. Dans sa présentation, la Commission a indiqué que tous les agents contractuels engagés dans le cadre d'un processus de recrutement à la suite de la publication de postes vacants ont été placés dans l'organigramme en attendant la



finalisation des entretiens pour les postes permanents, suite à la conduite de l'audit des compétences du personnel.

87. La Commission a ajouté que dans le souci d'éviter tout licenciement de personnel qui serait contraire à la recommandation du CAF, et de pouvoir maintenir les agents ainsi affectés dans le système jusqu'à ce qu'il leur soit offert l'opportunité de passer un entretien pour se faire régulariser en tant qu'agents contractuels appropriés, les agents concernés devaient recevoir des lettres de redéploiement vers un poste vacant similaire existant dans l'organigramme.

88. Il a été porté à la connaissance des membres du CAF qu'il s'agit d'une mesure temporaire, en attendant que les agents contractuels n'ayant pas passé d'entretien aient la possibilité d'être régularisés en tant qu'agents contractuels entrés par le biais d'un entretien comme le recommande le CAF. Le panel spécial mis en place par le Management de la Commission pour conduire les entretiens des agents concernés a commencé à mener cet exercice.

89. Le CAF a pris note des informations fournies et décide de se référer à ses propres recommandations contenues dans le paragraphe 73.

Point 9 : Présentation et examen d'un Mémoire sur le mécanisme de financement du Plan d'action relatif à la Sécurité régionale

90. Suite à l'intensification des activités terroristes dans l'espace CEDEAO, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont décidé d'organiser une réunion spéciale pour examiner cette question. Lors de sa session extraordinaire tenue le 14 septembre 2019 au Burkina Faso, la Conférence de la CEDEAO a donné mandat à la Commission de :

- Finaliser le Plan d'action 2020-2024 en vue de l'éradication du terrorisme dans l'espace CEDEAO ;
- Soumettre à la Conférence, pour adoption, le Plan d'action finalisé, son budget et son calendrier d'exécution lors de sa prochaine session ordinaire;
- Utiliser le Plan d'action comme outil de mobilisation des fonds nécessaires.

91. La Conférence a chargé la Commission d'organiser une réunion avec les partenaires afin de mobiliser des ressources supplémentaires à titre de mesure complémentaire.

92. En outre, la Conférence a décidé de contribuer d'urgence un milliard de dollars des Etats-Unis (1 milliard d'USD) en appui aux efforts déployés par la Communauté dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

93. Sur cette base, le département des Finances a présenté un mémorandum en vue de la mobilisation d'un milliard de dollars des Etats unis. Les quatre (4) options suivantes ont été présentées au CAF. Il a formulé une recommandation en faveur de l'option N° 3.



OPTIONS		PRELEVEMENT COMMUNAUTAIRE	CONTRIBUTION AU TITRE DES ARRIERES DUS PAR LES ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS A PARTIR DES BENEFICES NETS DES BANQUES CENTRALES DE LA CEDEAO	TOTAL (USD)
Financement intégral par un PC additionnel de 0,35 % (portant le PC à 0,85 %) sur cinq (5) ans	OPTION 1	1.021.093.539				1.021.093.539
Recouvrement d'un tiers (1/3) des arriérés dus ET PC additionnel de 0,23 % sur cinq (5) ans (portant le PC à 0,73 %)	OPTION 2	671.004.326	333.333.333			1.004.337.659
(i) PC additionnel de 0,02% sur cinq (5) ans (portant le PC à 0,52%) ; (ii) recouvrement d'un tiers (1/3) des arriérés dus au titre du PC ; (iii) contributions volontaires des Etats membres ; (iv) contributions à partir des bénéfices nets des banques centrales de la CEDEAO.	OPTION 3	350.089.214	333.333.333	16.577.453	300.000.000	1.000.000.000
(i) Recouvrement du tiers (1/3) des arriérés au titre du PC dus par les Etats membres; (ii) + contributions des états membres ; (iii) contributions à partir des bénéfices nets des banques centrales de la CEDEAO.	OPTION 4		333.333.333	66.666.667	600.000.000	1.000.000.000

94. Le CAF a pris note de la présentation et a recommandé d'engager de larges consultations avec les Etats Membres sur les modalités pratiques de mise en œuvre ainsi qu'avec la Commission de l'UEMOA.

95. Le CAF a également recommandé que ce document soit examiné par la réunion des experts relative au Plan d'Action de la CEDEAO sur la Lutte contre le Terrorisme avant d'être présenté au Conseil des ministres.

POINTS POUR INFORMATION

Point 10: Lancement du site Web et du portail Web du Fonds pour la Paix de la CEDEAO (FPC) à l'intention des organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité dans les Etats membres

96. La Commission a fait une présentation sur le site web du Fonds de la CEDEAO pour la paix (FCP) (www.peacefund.ecowas.int) et sur le portail des organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité (www.cso.ecowas.int). Ces sites sont tous disponibles dans les trois (3) langues officielles de la CEDEAO et ont une visibilité sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Instagram). La Commission a fait savoir que le développement des sites Web a bénéficié du soutien de l'Union européenne.

97. Le site Web vise à assurer une visibilité en ligne du Fonds de la CEDEAO pour la paix, en faisant ressortir son mandat de base, sa mission, ses réalisations, ses publications, les événements organisés par le Fonds ainsi que ses nouvelles. Le site intègre également une plateforme d'apprentissage en ligne, et sert de centre de ressources et d'archive de documents, de vidéos et d'images de source ouverte.

98. D'autre part, le portail des organisations de la société civile œuvrant pour la paix et la sécurité (OSC-PS) est une application web conçue dans le but de fournir des informations complètes sur les organisations et réseaux de la société civile actifs dans le domaine de la paix et de la sécurité dans les États membres de la CEDEAO.

99. Le portail OSC-PS de la CEDEAO sert de plate-forme à tous les acteurs intervenant dans les domaines de la paix et de la sécurité, désireux d'obtenir des informations sur les OSC et les réseaux d'OSC actifs dans le domaine de la paix et de la sécurité dans l'espace CEDEAO.

100. Le CAF a pris note des informations fournies sur le Site web et le portail, exhortant toutes les parties concernées à faire un bon usage des ressources mises à disposition.

Point 11: Présentation du Rapport intérimaire 2019 de l'Auditeur général

101. Conformément aux dispositions du Règlement CREG/17/2017 relatif à la création du Bureau de l'Auditeur général, le rapport du premier semestre 2019 a été présenté au CAF par l'Auditeur général. La Partie "A" de ce rapport présente un résumé des activités engagées au cours de la période en matière d'audit et d'assurance. A la clôture de la période, l'ensemble des institutions et des bureaux de représentation du Président avaient fait l'objet d'audit ou d'inspection. Le tableau des risques dressé à l'issue de ces missions fait ressortir un



environnement de contrôle nécessitant l'attention des responsables, pour la mise en œuvre immédiate de mesures correctives.

102. Il est signalé dans le rapport qu'en dépit de ses contraintes en matière d'effectifs, le Bureau de l'Auditeur général (BAG) est parvenu à dépasser ses objectifs en matière de performance, en utilisant des méthodes innovantes, notamment en recourant aux services de membres de l'Organisation faitière des institutions d'audit, qu'il avait contribué à créer, ainsi qu'à d'autres organismes du domaine, afin de renforcer les capacités de certains de ses agents clés. D'autre part, il est également souligné dans le rapport que, plus d'un an après la directive donnée par le Conseil, pour qu'il soit procédé, à titre inconditionnel et exceptionnel, au recrutement de personnel au profit du BAG, aucune mesure allant dans ce sens n'avait encore été mise en œuvre à ce jour.

103. La Partie "B" du rapport livre des informations détaillées sur les prévisions de recettes et dépenses, sur la performance réelle en matière de mobilisation de ressources, par rapport aux prévisions budgétaires. La question de la mobilisation de financements extérieurs figure en bonne place dans le rapport et il est indiqué à ce titre que des flux potentiellement plus importants pourraient être confiés à la CEDEAO en vue d'une gestion directe, à condition que soient remplis tous les critères fixés par l'Union européenne en ce qui concerne l'évaluation des sept piliers. Ces fonds sont actuellement gérés par des partenaires administratives, occasionnant d'importants coûts d'opportunité pour la Communauté.

104. Si, en termes de performance réelle, les résultats semblent relativement faibles, du point de vue des ressources effectivement reçus, ils ont atteint un niveau très satisfaisant, avec un taux d'absorption global de 72%. Cela indique que le faible taux d'absorption était plus lié à l'indisponibilité de ressources qu'à une incapacité de produire les résultats attendus. Des informations ont également été fournies, en ce qui concerne la représentation par Etat membre, par sexe et par catégorie d'âge, ainsi que sur le nombre important d'agents contractuels par rapport aux permanents. Le déséquilibre dans la représentation hommes-femmes (ratio de 71:29), nécessitant une politique d'intégration du genre, a également signalé.

105. L'Auditeur général a fait état de l'inclusion d'un concept nouveau dans le rapport, celui de l'analyse des effectifs du point de vue de l'âge. Cette analyse révèle que la proportion de jeunes n'est que de 2,5%, la plupart des employés entrant dans la catégorie des "personnes âgées". Au regard de cette situation, et de la question du chômage des jeunes dans la sous-région, il est suggéré dans le rapport la mise en œuvre de cadres de politique visant à corriger le déséquilibre constaté.

106. Le CAF a pris acte du rapport.



Visite du Président de la Commission

107. Le Président de la Commission a rendu une visite de courtoisie aux membres du CAF pour s'enquérir des conditions de déroulement des travaux. A cette occasion, il a mis l'accent sur les progrès obtenus, dans le cadre des efforts visant à améliorer la situation en ce qui concerne la documentation des réunions, ainsi que sur certaines difficultés que rencontre la Commission, notamment en ce qui concerne les services linguistiques.

108. Il a ensuite énuméré certaines des mesures mises en œuvre afin de trouver une solution rapide à ces problèmes, notamment l'appel aux services de consultants pour les besoins de l'audit des compétences du personnel et pour le recrutement. Le Président de la Commission a ensuite souhaité aux membres du CAF plein succès dans leurs travaux.

Point 12: Divers

109. Aucun sujet n'a été débattu sur ce point.

Point 13: Adoption du Report

110. Le rapport a été adopté après amendements.

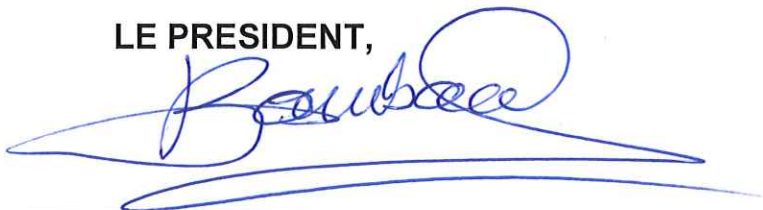
Point 14: Séance de clôture

111. Dans son allocution de clôture, le Président du Comité de l'Administration et des Finances a salué l'esprit de sérénité qui a prévalu tout au long des travaux de la réunion et a remercié les membres du CAF pour leurs contributions positives aux débats, ayant permis à la réunion d'aboutir à des résultats satisfaisants. Enfin, il a souhaité à tous les participants à un bon retour dans leurs pays respectifs.

FAIT A ABUJA, LE 1^{ER} DECEMBRE 2019

POUR LE COMITE,

LE PRESIDENT,



Boubacar SEYNI



VINGT-SIXIEME REUNION DU COMITE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, 25 novembre – 1^{er} décembre 2019

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de l'Administration et des Finances, réunis à Abuja, du 25 novembre au 1^{er} décembre 2019, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigeria et à son gouvernement, ainsi qu'au peuple nigérian pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que les excellentes facilités mises à leur disposition afin d'assurer le bon déroulement de leurs travaux.

FAIT A ABUJA, LE 1^{ER} DECEMBRE 2019

LE COMITE